

**PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION** MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de M NIPPERT Claude, représentant de l'entreprise SOGECA sise, 4, Rue du Ried à HERRLISHEIM (67850) du 20/09/2023.

CONSIDERANT que dans le cadre de **travaux de raccordement au réseau gaz pour le compte de R-GDS** pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 16 octobre 2023 au 27 octobre 2023,**

**Rue des Roses,**

*Règlementation 3.02.05* : Voies à vitesse limitée à 30 km/h

*Règlementation 3.04.02* : Voies où le dépassement est interdit

*Règlementation 4.03.02* : *stationnement interdit et qualifié de gênant dans la zone des travaux*

**Directives :** La chaussée sera rétrécie ponctuellement avec maintien de la circulation

**Article 2:** L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier ou de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3:** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOGECA sise, 4, Rue du Ried à HERRLISHEIM (67850)

**Article 4:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Cédric GROCHUSKI de l'Eurométropole de Strasbourg,
- M. NIPPERT Claude de l'entreprise SOGECA,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

21 SEP. 2023

La Maire,

Michèle KANNENBERG

Pour le Maire  
adjoint délégué

Gamille MEYER

